



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Situation de l'hôpital Henry Gabrielle de Saint-Genis-Laval

Question écrite n° 2512

Texte de la question

M. Yannick Monnet attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur la situation de l'Hôpital Henry Gabrielle de Saint-Genis-Laval. Cet établissement public des hospices civils de Lyon est nationalement reconnu pour ses activités sanitaires de médecine de physique de réadaptation et est un établissement de pointe dans la rééducation des affections neurologiques, les prises en charge des blessures médullaires notamment. D'une capacité de 205 lits, servis par plus de 400 personnels médical et non médical, il est l'un des plus grands établissements du pays, dont l'attractivité dépasse les frontières de la métropole lyonnaise, le département et la région AURA. Malgré cette attractivité, la direction des HCL et l'ARS ont conclu, dans le cadre d'un contrat de retour à l'équilibre, de se séparer du site, du bâti et de ses activités, comme ce fut déjà le cas pour de nombreux établissements de l'offre de soins publique lyonnais : l'Antiquaille, l'Hôtel Dieu, Dugoujon, Debrousse, A.Charial. En 20 ans, ce sont des centaines de lits d'hospitalisation publics, toutes spécialités confondues, qui ont disparu, au profit de groupes privés, qui ont augmenté parallèlement leur propre capacité d'hospitalisation. Cette stratégie de désengagement public des HCL est vécue comme un traumatisme par les populations locales et les professionnels. À ce propos une très large majorité d'élus métropolitains a adopté un vœu exigeant le maintien et le développement de l'hôpital Henry Gabrielle sur son site actuel. Malgré tout, la direction des HCL persiste à vouloir le transférer sur le site de l'hôpital psychiatrique du Vinatier, déjà en difficulté et à transformer une partie des activités sanitaires et de recherche publique en activité médico-sociale et de recherche privées. Alors que l'hôpital public a besoin d'être accompagné et que l'État doit être garant de l'accès aux soins pour tous, les décisions des HCL et de l'ARS ne vont pas dans le bon sens. Le manque de lits, de médecins et de paramédicaux ne pourra se régler si l'on ampute l'hôpital public de moyens pour se développer. Compte tenu de ces éléments, il souhaite savoir ce que le Gouvernement entend faire afin de maintenir l'Hôpital Henry Gabrielle sur site et de développer cet outil de médecine publique de pointe qui bénéficie à un grand nombre des concitoyens.

Texte de la réponse

La relocalisation sur le site du Groupement hospitalier Est des activités cliniques présentes sur le site Henry Gabrielle implique en effet une réflexion sur le devenir de ce site. Les Hospices Civils de Lyon ont donc engagé une réflexion sur sa reconversion immobilière et sociale avec la préoccupation de maintenir des activités sur le site mais aussi et surtout de préserver son orientation inclusive à destination des personnes en situation de handicap. Une démarche de co-construction est mise en place, associant les professionnels, les usagers, les associations, les élus via un comité des parties prenantes.

Données clés

Auteur : [M. Yannick Monnet](#)

Circonscription : Allier (1^{re} circonscription) - Gauche démocrate et républicaine - NUPES

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2512

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [25 octobre 2022](#), page 4835

Réponse publiée au JO le : [20 décembre 2022](#), page 6507